

renfermait une déclaration sur le rôle des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité.

4. Concilier les objectifs du Canada en Afrique australe

L'attitude équilibrée du Canada à l'égard des problèmes d'Afrique australe a été illustrée par la participation de la délégation canadienne aux travaux de la Commission politique spéciale et de la Quatrième Commission. Sur la question de l'*apartheid*, en Commission politique spéciale, le Canada a appuyé cinq des sept résolutions, et en aurait appuyé une sixième (sur laquelle nous nous sommes abstenus), concernant l'application totale d'un embargo sur les expéditions d'armes vers l'Afrique du Sud, si le vote aux Nations Unies avait eu lieu après la décision du Cabinet d'observer une résolution antérieure du Conseil de sécurité à ce sujet. Le Canada s'est abstenu parce que la question faisait alors l'objet d'une étude de la part du Cabinet. Il y a eu abstention du Canada, également, sur une importante résolution touchant l'*apartheid*, le Canada estimant qu'il appartient au Conseil de sécurité de déterminer s'il existe une situation exigeant une action envisagée par le Chapitre VII et, si tel est le cas, de décider de la nature précise de l'action à entreprendre. Le Conseil de sécurité ne s'était aucunement prononcé de cette manière quant à la situation en Afrique du Sud et, de l'avis du Canada, il convenait mal d'avancer que la résolution à l'étude impliquait qu'une action aux termes du Chapitre VII était maintenant requise.

Le Canada a voté en faveur de l'extension à la Namibie du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, et a approuvé le travail du Programme d'enseignement des Nations Unies pour l'Afrique australe auquel le Canada fournit aussi des fonds. La délégation canadienne a aussi appuyé la création d'un nouveau fonds destiné à la Namibie.

Le Canada s'est fortement opposé à une tentative visant à rejeter les lettres de créance des représentants d'Afrique du Sud, le fait n'étant pas justifié au point de vue constitutionnel et pouvant créer un dangereux précédent. La délégation canadienne n'a pu donner son appui à une résolution sur les territoires portugais en raison des mesures peu appropriées que la résolution préconisait; la délégation a réaffirmé, toutefois, que le Canada accordait son soutien à l'exercice de l'autodétermination dans ces territoires.

5. Collaborer à l'assainissement du milieu humain

La nomination d'un Canadien, M. Maurice Strong, ancien président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), au poste de secrétaire général de la Conférence de 1972 sur le milieu humain qui doit avoir lieu à Stockholm a donné un puissant élan aux préparatifs de la Conférence. Le Canada est membre du Comité préparatoire de 27 États qui avait eu d'utiles discussions officieuses au cours de la session de l'Assemblée générale. Le Canada a coparrainé, en Deuxième Commission, une résolution sur l'environnement dont devrait s'inspirer la prochaine session officielle du Comité préparatoire en février. Le Canada cherche à souligner, vis-à-vis des pays en voie de développement que les mesures de préservation du milieu sont dans leur